

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE



MAIRIE

DE

THEYS

38570 THEYS



PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 DÉCEMBRE 2024

Sous la présidence de Madame Régine MILLET, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19, présents : 14

Séance ordinaire du 19 décembre 2024 à 20h00

Le dix-neuf décembre deux mil vingt-quatre à vingt heures 00 minutes, le Conseil Municipal de THEYS, légalement convoqué le 14 décembre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Régine MILLET, Maire.

Etaient présents :

Mme MILLET Régine, M. CARAGUEL Bruno, Mme EYMIN-PETOT-TOURTOLETT Nadège, M. COLONEL Jean-Paul, M. GUILLAUME Stéphane, Mme BOUVEROT-REYMOND Armelle, M. DUFOUR Pierre, Mme PAYERNE-BACCARD Lauranne, M. TASSAN Cédric, M. COHARD Philippe, Mme MALEZIEUX Marie-Laure, M. MIDALI Michaël, M. ANDRIEU Patrick, M. FLORIET Waldemar Paul formant la majorité des membres en exercice.

Membres absents ayant donné procuration :

Mme GIRY Svetlana à Mme EYMIN-PETOT-TOURTOLETT Nadège,
Mme MONCENIX-LARUE Tiffany à M. COLONEL Jean-Paul,
M. BOUCHET-BERT-PEILLARD Yannick à M. ANDRIEU Patrick

Membres absents excusés :

Mme MARS Orianne
Mme EYMIN-PETOT-TOURTOLETT Florence

Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures 00, salue les membres présents et excuse les membres absents.

Avant de passer à l'ordre du jour de la séance, Madame BOUVEROT-REYMOND Armelle est désignée comme secrétaire de séance de la présente réunion.

Appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour et adressée au moins 3 jours francs avant la présente séance.

Une minute de silence est observée suite au décès accidentel de Florent Rollier-Sigallet.

DÉLIBÉRATION n° 052-2024

DOMAINE ET PATRIMOINE – Lancement de la consultation des entreprises pour la construction du Pôle Enfance – micro crèche

Le Cabinet CAAZ Architecture, représenté par Mme Cyrielle BAJULAZ, retenu dans le cadre du concours pour la construction du Pôle Enfance, a transmis le dossier de consultation des entreprises à la commune, marché à procédure adaptée de travaux (article L.2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique).

Afin de pouvoir procéder au lancement de l'opération sur le début de l'année 2025, il convient d'engager certaines démarches.

Jean-Paul COLONEL présente le dossier.

Le marché est traité en quatorze (14) lots séparés :

- Lot n° 01 Terrassement – VRD – Aménagements extérieurs
- Lot n° 02 Gros Œuvre
- Lot n° 03 Charpente – Couverture – Ossature bois – Bardage
- Lot n° 04 Etanchéité
- Lot n° 05 Menuiseries extérieures aluminium
- Lot n° 06 Menuiseries intérieures bois
- Lot n° 07 Plâtrerie
- Lot n° 08 Chape liquide
- Lot n° 09 Revêtements sols durs
- Lot n° 10 Revêtements sols souples
- Lot n° 11 Peintures intérieures – Nettoyage
- Lot n° 12 Métallerie – Serrurerie
- Lot n° 13 Electricité CF – cf
- Lot n° 14 Plomberie – Chauffage – Ventilation

Il précise que le jugement et le classement des offres se fera selon la répartition fixée à :

- 60 % sur la valeur technique
- 40 % sur le prix des prestations.

Sur le délai de remise des candidatures, Monsieur COLONEL précise que seuls seront ouverts les plis qui auront été reçus à la date et heure limite, soit le lundi 27 janvier 2025 à 17h00.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est assistée dans cette procédure par le Cabinet Grési-Etudes.

Madame le Maire précise qu'une nouvelle délibération sera prise lorsque l'analyse des offres reçues sera effectuée afin de l'autoriser à signer les marchés correspondants à chacun des lots.

Au vu de cette présentation,

Considérant la nécessité de procéder à la publication de la consultation dans le journal d'annonces légales "Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné" et la mise en ligne du dossier sur la plateforme de dématérialisation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Autorise Madame le Maire à procéder à la publication du dossier consultation des entreprises dans le journal d'annonces légales "Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné" et sur la plateforme "www.marches-securises.fr".
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents permettant la publication de cette consultation.

DÉLIBÉRATION n° 053-2024

DOMAINE ET PATRIMOINE – Le Châtel

Engager les démarches visant à mandater une assistance pour la relecture du projet de cahier des charges

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme BOUVEROT-REYMOND Armelle ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Afin de pouvoir intervenir sur le Châtel en vue de sa préservation et de sa restauration, dont la procédure de diagnostic et des travaux conservatoires d'urgence, une assistance à Maîtrise d'Ouvrage sera sollicitée pour accompagner la commune et ses partenaires dans les démarches d'études, de concertation, de définition du projet et les différents suivis.

Une première version technique du cahier des charges a été rédigée avec l'accompagnement des services de la DRAC, du Département de l'Isère et de la Communauté de Communes du Grésivaudan.

Cette version est à présent à soumettre à une analyse technique et juridique afin de garantir la meilleure efficacité et l'accompagnement de la consultation afférente.

Une fois le cahier des charges consolidé, la mission attendue permettra également d'accompagner la commune dans la préparation et la conduite de la consultation en vue de recruter l'équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le Châtel.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (deux abstentions) autorise Madame le Maire à procéder aux démarches permettant l'engagement des consultations nécessaires pour mandater une assistance pour la relecture du projet de cahier des charges.

DÉLIBÉRATION n° 054-2024

DOMAINE ET PATRIMOINE – Le Châtel

Engager la consultation en vue de se doter d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préservation et la restauration du Châtel de Theys et la mise en place d'une procédure de diagnostic et travaux conservatoires d'urgence

Le Châtel de Theys contient des peintures médiévales d'intérêt international et il est depuis 2022 entièrement propriété de la Commune de Theys.

Son état nécessite des travaux de préservation et de restauration, dont certains en urgence, puis de prévoir des éléments de mise en valeur.

Pour cela, et afin d'accompagner la commune dans les différentes démarches listées ci-après, il convient d'engager une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dont une première version de cahier des charges a été élaborée avec l'appui des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles AURA, du Département de l'Isère et de la Communauté de communes "Le Grésivaudan".

Cette Assistance à Maîtrise d’Ouvrage contient 3 tranches organisées comme suit :

- Une tranche ferme 1 : consultation de maîtrise d’œuvre
 - o Préparation et suivi d’un appel d’offre de maîtrise d’œuvre pour la réalisation d’un diagnostic patrimonial, architectural, sanitaire et structurel, et la mise en œuvre de mesures conservatoires d’urgence.

- Une tranche ferme 2 : études préalables programmatiques contenant
 - o Partie 1 : étude d’opportunité,
 - o Partie 2 : étude de faisabilité,
 - o Partie 3 : pré-programme,
 - o Partie 4 : programme architectural et paysager détaillé.

- Une tranche optionnelle d’assistance à maîtrise d’ouvrage.

Un comité partenarial incluant les financeurs et organismes compétents sera mobilisé et animé par l’AMO, sous la Présidence de Mme le Maire de Theys.

Le périmètre de l’étude porte sur les 2 bâtiments du Châtel et ses abords, la motte castrale, les chemins d’accès, les bâtiments agricoles, les pâtures, bois des environs qui contiennent des éléments agricoles, paysagers et environnementaux et peuvent receler des éléments patrimoniaux. La liaison avec le village sera également étudiée.

Les livrables attendus à ce stade des démarches sont les suivants :

Pour la tranche ferme 1

- Assistance à maîtrise d’ouvrage pour la consultation et la sélection de l’équipe de maîtrise d’œuvre,
- Assistance à la passation des autres marchés de prestations intellectuelles,
- Assistance lors de la conception du projet,
- Assistance dans l’exécution des travaux.

Pour la tranche ferme 2 :

- Partie 1 : étude d’opportunité
Après analyse des enjeux et des besoins et opportunités du territoire, travailler avec le Comité de Pilotage pour aboutir à des scénarii pour la partie 2.
- Partie 2 : étude de faisabilité
Après approfondissement des scénarii, analyse économique et de faisabilité, un rapport de synthèse sera rédigé permettant de préciser un scénario.
- Partie 3 : pré-programme
qui permettra à partir du scénario retenu de le décliner en matière de restauration et de muséographie, afin de définir les besoins, permettant d’avoir un plan de masse, en élévation et autres éléments d’analyse.
- Partie 4 :
Le programme architectural et paysager détaillé comprendra les éléments précis du programme, dont les points techniques, les budgets prévisionnels pour le Châtel et ses abords, un planning des interventions intégrant les relations avec les autorités compétentes.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (deux abstentions) :

- Autorise Mme le Maire à engager la consultation en vue de se doter d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la mission de préservation et de restauration du Châtel de Theys, et de la mise en place d'une procédure de diagnostic et travaux conservatoires d'urgence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

BOUVEROT-REYMOND Armelle

MILLET Régine